UNIVERSITÉ DE FRANCE.

ACADÉMIE DE POITIERS.

RENTRÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS
ET DE
L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
DE POITIERS.

DISTRIBUTION
DES MÉDAILLES ET DES PRIX

DÉCERNÉS

A MM. LES ÉTUDIANTS

DE LA FACULTÉ DE DROIT ET DE L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

DE POITIERS.



21 NOVEMBRE 1867.

POITIERS,
IMPRIMERIE DE A. DUPRÉ,
RUE DE LA MAIRIE, 10.

1867.

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

ACADÉMIE DE POITIERS.

RENTRÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

21 novembre 1867.

La séance solennelle de rentrée des trois Facultés et de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Poitiers a eu lieu le jeudi 21 novembre 1867, à midi, dans la salle de la bibliothèque de la ville, sous la présidence de M. Magin, Recteur de l'Académie de Poitiers, en présence d'une assemblée nombreuse, où l'on distinguait beaucoup de fonctionnaires de divers ordres et un certain nombre de dames.

Aux côtés de M. le Recteur siégeaient sur l'estrade le Conseil académique, réuni pour la session de novembre, les trois Facultés, l'École de médecine et les

fonctionnaires du Lycée impérial. La messe du Saint-Esprit avait été célébrée à onze heures dans la chapelle de cet établissement.

M. le Recteur a ouvert la séance par un discours qu'on trouvera ci-après, et a donné successivement la parole à MM. Bourbeau, Chenou, Bertereau et Orillard, pour lire leurs rapports sur les travaux de l'année, puis à MM. Thézard et Orillard, pour faire connaître les résultats des concours ouverts à la Faculté de droit et à l'École de médecine.

Le Président a remercié les autorités qui avaient bien voulu par leur présence rehausser l'éclat de cette solennité, et il a invité l'auditoire à assister à la distribution des prix décernés aux directeurs des cours d'adultes. Cette cérémonie a eu lieu immédiatement après la première. La séance a été levée à trois heures.

DISCOURS DE M. LE RECTEUR.

MESSIEURS,

Le concours inusité d'auditeurs qui se pressent dans cette enceinte est un des signes du temps. A notre époque de véritable égalité et de suffrage universel, quand le souffle de la démocratie se fait sentir partout, dans les mœurs, dans les institutions, dans les vœux de l'immense majorité du pays et dans la pensée comme dans les actes du Gouvernement, qui pourrait s'étonner de voir les choses de l'intelligence prendre peu à peu la première place dans les préoccupations des masses et des pouvoirs publics, et devenir un des intérêts les plus vivants, un des besoins les plus impérieux de notre société moderne? La grande rénovation du siècle dernier, en détruisant les abus et les priviléges, a effacé du même coup les lignes de démarcation et emporté les barrières qui parquaient les individus dans des catégories distinctes; elle a fait taire les vieilles préventions, aboli les vieux usages, ouvert la voie au progrès.

Le progrès, on vous le disait naguère dans une autre enceinte (1), c'est le noble but offert à l'activité et

(1) Discours prononcé le 4 novembre 1867, à la rentrée solennelle de la Cour impériale de Poitiers, par M. Alphonse Duverger, substitut du Procureur général.

à la perfectibilité de l'homme; c'est la règle et la mesure de ses aspirations; c'est la pierre fondamentale de notre édifice social aujourd'hui. Il se manifeste dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre matériel, et s'il ne couronne pas toujours les travaux et les efforts de ceux qui le cherchent, il a tout au moins produit ce résultat de les faire marcher en avant : ce qui est déjà presque une conquête. Est-il nécessaire, Messieurs, d'appuyer par des exemples ce fait considérable, alors que la lumière se manifeste de toutes parts et qu'il suffit d'ouvrir les yeux pour la voir, alors que toutes les voix s'unissent pour en proclamer la réalité, et que ceux-là seuls la nient qui ne veulent pas entendre ? Partout les distances s'effacent et les rangs se confondent. Non que ce soit une sorte de Babel nouvelle qui s'élève et qu'il y ait à craindre un chaos. Mais, à mesure que les individus s'instruisent et s'éclairent, ils font un pas de plus vers les régions plus élevées, où d'autres sont parvenus avant eux en partant du même point et suivant la même route. Qui donc oserait leur défendre l'espoir d'y parvenir à leur tour ?

C'est là une des conséquences de ce mouvement qui, à l'appel du Ministre, s'est produit d'un bout de la France à l'autre, et qui, commencé par les lectures du soir et les conférences publiques, a gagné de proche en proche et est descendu des villes dans les hameaux par les cours d'adultes, première étape du voyageur attardé. Nous avons vu plus d'une fois la blouse de l'ouvrier se mêler à la robe de soie de la femme élégante ou à l'habit noir de l'homme du monde

dans ces amphithéâtres ouverts à tous. Et les plus attentifs, du moins les plus avides d'entendre, n'étaient pas toujours ceux que rassemblait un pur attrait de curiosité intellectuelle. Les mains calleuses de l'homme qui venait de manier le marteau s'armaient d'un crayon et d'un papier, pour recueillir la parole du maître, avec ce calme et cette docilité qui accompagnent toujours les âmes éprises de l'amour du beau et du bien.

Vous comprenez donc, Messieurs, quelle est la signification de ce personnel tout nouveau qui assiste aujourd'hui à notre réunion. Vous vous expliquez la présence de ces instituteurs, qui ont voulu être admis à entendre les maîtres de la science et de l'art de parler, qui sont venus ici puiser dans le résumé de vos leçons quelques enseignements qu'ils tiendront à honneur de mettre à profit pour semer à leur tour la bonne semence dans l'esprit et le cœur des adultes. Soyez certains que cette solennité, qui n'a pas eu de précédents, qui n'aura pas de lendemain peut-être, laissera un souvenir ineffaçable dans le cœur de ceux qu'on a voulu honorer en les élevant jusqu'à vous. Ils garderont précieusement la mémoire de ce jour, ces infatigables pionniers de l'enseignement populaire, qui, dans leur vie si occupée, ont su trouver place pour d'autres travaux, qui, après le labeur du jour, ont suffi à la fatigue des veilles, qui ont doublé leurs forces par l'amour du devoir et le dévoûment au pays.

La science n'est plus aujourd'hui l'apanage exclusif de certains privilégiés dans des conditions sociales particulières. Elle ouvre ses sanctuaires à tout le

monde sous une forme ou sous une autre. Le régime des castes, qui dominait les sociétés antiques et qui avait encore ses adeptes dans l'Orient, tend à disparaître même de ces pays de despotisme traditionnel. Dans notre monde actuel, l'ignorance seule met certains hommes au-dessous de leurs semblables. Recherchons donc la science et distribuons-la dans la mesure qui convient à chacun pour sa position. Ici, la science pure, dans ses plus hautes conceptions théoriques, dans ses aspirations les plus élevées, pour ceux qui ont les loisirs et veulent travailler aux progrès de l'humanité; là, une science pratique, ne s'appuyant sur la théorie qu'autant qu'il est nécessaire pour se rendre compte des applications qui en sont faites dans la grande comme dans la petite industrie, dans la vaste manufacture comme dans l'humble atelier; ailleurs, enfin, la science élémentaire, dans ses données les plus simples, indispensable à tout homme qui a la conscience de sa valeur morale, de ses devoirs de citoyen et de chef de famille, qui aurait honte de laisser s'éteindre au foyer de sa raison le flambeau divin que la Providence y a allumé.

Voilà, Messieurs, par quels étroits rapports, par quels liens intimes s'unissent et s'enchaînent ici les enseignements donnés au sommet de l'échelle hiérarchique des études, et ceux que les modestes mais honorés maîtres de l'enfance doivent et dispensent aux plus humbles, qui sont en même temps les plus nombreux, de la grande famille française. Qu'il me soit donc permis de remercier publiquement M. le Préfet de la noble et patriotique pensée qu'il a eue d'ajouter

une fête à l'autre, et de faire convier les plus méritants parmi la milice qu'il commande à venir s'asseoir à ce banquet intellectuel qui n'avait été jusqu'ici qu'un privilége. C'est ainsi que le progrès s'affirme; c'est ainsi que s'opère ce nivellement par en haut dont je parlais, il y a trois mois, devant un autre auditoire (1), et qui est la meilleure comme la plus sûre des transformations sociales.

(1) Discours prononcé le 10 août à la distribution solennelle des prix du Lycée impérial de Poitiers.

FACULTÉ DE DROIT.

RAPPORT

De M. BOURBEAU, doyen.

Monsieur le Recteur,

Messieurs,

Je viens inaugurer par ce rapport sur les travaux de la Faculté de droit de Poitiers les fonctions de doyen que je dois à la bienveillance de M. le Ministre de l'instruction publique. Je succède à un homme dont le talent laissera dans cette école des souvenirs durables. M. Grellaud, professeur de Code Napoléon en 1831, doyen en 1860, avait pu, grâce à la fermeté de sa volonté et à la distinction de son intelligence, surmonter les difficultés que les efforts de sa laborieuse jeunesse avaient rencontrées au début. Il avait près de trente ans lorsqu'il vint à Poitiers prendre ses grades dans la Faculté de droit. Deux ans après, il obtenait au concours sa chaire de professeur. L'enseignement de Grellaud a laissé parmi ses élèves d'ineffaçables souvenirs. Heureux ceux qui l'ont entendu, car sa parole a été féconde! Dire ce que fut son enseignement imposerait la nécessité d'analyser les qualités diverses de

cet esprit si vif et si pénétrant. Doué d'une grande clarté d'exposition, curieux de théories nouvelles, mais sachant les apprécier à leur valeur, grâce à son discernement pratique et à son jugement droit et sûr, il brillait par l'abondance des aperçus, l'élégance de sa parole facile, et savait fixer l'attention par la vivacité piquante de l'expression et le tour particulier qu'il donnait à sa pensée. Il avait le don de plaire, et la jeunesse de l'école se laissait facilement aller à cet attrait que le maître savait inspirer.

J'ai aussi recueilli ses leçons; j'ai reçu dans cette Faculté l'enseignement que, plus tard, je devais être appelé à transmettre, en m'inspirant des exemples et des traditions laissés par des maîtres illustres dont le nom, comme celui de Grellaud, est vivant dans toutes les mémoires. Si je puise dans ce souvenir le sentiment de reconnaissance que le disciple doit à ceux qui ont laissé dans son intelligence l'empreinte de leurs inspirations, j'y trouve en même temps, en venant occuper la place qui me donne la direction de cette école, une préoccupation redoutable. Boncenne, grand orateur et grand écrivain; Foucart, intelligence organisatrice, esprit exact et pratique; Grellaud, talent doué d'un charme sympathique et d'une rare habileté d'exposition, anciens doyens de cette école, c'est un de vos élèves qui reçoit l'investiture du titre que vous avez porté, et qui aura la tâche, sinon d'accroître le glorieux héritage transmis par vous à vos successeurs, du moins de maintenir intact ce précieux dépôt.

Pour l'accomplissement de ce devoir, je trouve une cause de sécurité dans le concours de mes collègues.

Les mêmes sentiments nous animent : le même dévoûment aux intérêts de l'enseignement, la même sollicitude pour la jeunesse qui vient nous demander l'instruction juridique. La direction de la Faculté n'eût pas été en péril entre leurs mains, et il est du moins une prééminence à laquelle leur modestie ne peut se soustraire, celle que donnent la science et le talent.

C'est dans les écoles de droit que la jeunesse vient chercher aujourd'hui le complément d'une éducation libérale. Les carrières que cette éducation permet de parcourir sont multiples dans leur diversité. Il importe donc que, par le nombre et la diversité des notions dont on y trouve le développement, on puisse acquérir dans nos écoles les connaissances propres à fonder cette instruction générale dont la vie publique ou privée rencontre les applications. Le personnel, enfin complet, des membres de la Faculté permet de donner à chaque partie de l'enseignement les développements nécessaires. Cet enseignement ne se borne pas d'ailleurs à l'observation des règles qui déterminent les matières ou qui limitent le temps affecté aux leçons des maîtres. Les trois professeurs de code civil ont ajouté à leurs travaux obligatoires des leçons supplémentaires qui leur ont permis d'embrasser l'ensemble des principes nécessaires à la connaissance du droit privé. La législation pénale a été l'objet d'un cours spécial confié à l'un de nos agrégés, M. Thézard ; et des conférences sur divers titres du Digeste ont été, de la part des deux professeurs de droit romain, MM. Ragon et Martial Pervinquière, un exercice offert à l'activité intellectuelle des aspirants au doctorat.

En dehors des travaux de l'école, M. Ducrocq, professeur de droit administratif, a publié sur les principes de l'extradition un travail qui a été remarqué. Ses conférences, faites avec talent à Angoulême et à Niort, sur le Conseil d'État et sur la Cour des comptes, ont été recueillies et livrées à la publicité, et l'on peut citer, parmi les succès que le temps renouvelle au lieu de les effacer, son ouvrage sur le droit administratif, dont la troisième édition est en cours de publication.

M. Thézard a porté, lui aussi, sur un autre théâtre son érudition solide et ses aperçus ingénieux. Ses conférences sur le ministère public, à Angoulême, et, à Niort, sur le luxe, lui ont valu d'honorables suffrages.

Nous applaudissons aux succès de nos jeunes agrégés, qui perpétueront un jour la renommée de cette école, dont ils ont été les studieux et brillants élèves. Au nom de M. Baudry Lacantinerie qui s'est déjà montré digne de la chaire qu'il occupe sous le titre d'agrégé, à celui de M. Thézard, son émule, vient de s'en joindre un troisième, celui de M. Deloynes, que nos sympathies avaient suivi à Rennes, et dont nos félicitations accueillent le retour. Ce n'est pas seulement par leurs leçons qu'ils exerceront sur l'esprit de la jeunesse une salutaire influence. La chaire du professeur, honorée par ces talents précoces, a aussi son enseignement, en montrant que le travail suffit à conquérir, sans sollicitations et sans protecteurs, une position élevée.

Permettez-moi d'adresser encore des paroles de bienvenue à notre nouveau secrétaire, M. Arnault, dont

nous avons pu déjà apprécier l'esprit d'ordre et l'exactitude, et de donner aussi un souvenir à cet excellent homme, M. Hermenous, notre ancien secrétaire, que sa retraite volontaire a éloigné de nous, mais qui reviendra, j'en suis sûr, revoir un jour cette Faculté qu'il aimait et où il comptait tant d'amis.

Je viens, Messieurs, de vous indiquer les faits qui se rapportent aux travaux des professeurs et aux changements survenus dans le personnel de la Faculté. Je ne dois pas clore cette partie de ma tâche sans exprimer les sentiments qu'a fait éprouver à ceux qui apprécient son talent et son cœur la distinction dont l'un de nos collègues, M. Lepetit, professeur de droit commercial, a été l'objet cette année. L'éloge de son talent ne doit pas venir de moi; qu'ajouterait-il aux suffrages élevés dont la croix qui le décore est le manifeste témoignage? Mais je vous demande de permettre à mon affection ses impressions et ses épanchements. Il y a vingt-sept ans, nous nous rencontrions à Paris, dans un concours qui fut pour sa jeunesse un premier essai et pour moi le dernier combat. Les concurrents attendaient le résultat des épreuves; son amitié fut plus vigilante et plus prompte que mon anxiété; il fut le messager de la bonne nouvelle, et je pus reconnaître, sur son visage rayonnant de la joie qu'il m'apportait, le premier sourire de la fortune. Depuis, nous avons été collègues à l'école et confrères au barreau; enfin, le même dévoûment aux intérêts de la ville natale nous a réunis dans l'organisation de l'administration communale. Je le connais donc assez pour dire que la croix de la Légion-d'Honneur qui lui a été décernée

brille sur un de ces cœurs où naissent les nobles sentiments et les pensées élevées.

J'ai maintenant, Messieurs, à vous parler des étudiants et des examens.

Si l'on juge de la prospérité d'une école par le nombre des étudiants qu'elle attire, la Faculté de Poitiers peut être considérée comme l'une des plus prospères. Pendant l'année scolaire qui vient de s'accomplir, il a été pris 1,061 inscriptions. La moyenne trimestrielle correspondant au nombre des étudiants a été de 265, qui se répartissent ainsi entre les cours des différentes années :

1re année,	99 étudiants.
2e année,	88
3e année,	55
Doctorat,	18
Capacité,	5
	265

Le nombre des épreuves, examens et thèses, s'est élevé à 432. L'excédant, relativement à l'année précédente, où 417 épreuves avaient été subies, est de 15. Nous avons eu peu de retardataires ; nos élèves passent généralement aux époques normales les examens qu'ils ont à subir.

Ces 432 épreuves se décomposent de la manière suivante :

1er examen de baccalauréat,	109
2e examen de baccalauréat,	84
A reporter,	193

Report,	193
1er examen de licence,	65
2e examen de licence,	75
Thèses de licence,	66
1er examen de doctorat,	16
2e examen de doctorat,	7
Thèses de doctorat,	6
Examen de capacité,	4
	432

Ces épreuves ont été suivies de 379 admissions et de 53 ajournements; ce qui donne pour les ajournements la proportion d'un huitième, ou de 12 pour 100. L'année dernière il y avait eu 57 ajournements sur 417 épreuves; la proportion était d'un septième, ou de 14 pour 100. Il y a donc, sous ce rapport, une amélioration assez sensible.

Mais, sur les 379 admissions prononcées cette année, on ne compte que 33 étudiants qui aient été reçus à l'unanimité de boules blanches. L'année dernière, il y en avait eu 59 sur 360 admissions. A cet égard, il y a donc infériorité; de sorte que si la moyenne des épreuves a été plus satisfaisante, il y a eu cependant cette année un moins grand nombre de ces examens hors ligne, qui attestent des efforts soutenus et des études persévérantes.

Sur les 66 licenciés reçus dans le cours de l'année scolaire, 2 seulement ont, pendant les trois années d'études, subi toutes leurs épreuves avec unanimité de boules blanches. Ce sont MM. Martineau Ernest et Garnier Benjamin.

Les thèses présentées à la Faculté pour l'obtention du diplôme de docteur sont au nombre de 6.

M. Bonnin avait pris pour sujet l'hypothèque judiciaire ; — M. Broussard, l'effet déclaratif du partage; — M. Busquet, les municipes en droit romain, et les communes en droit français ; — M. Deloze, les principes théoriques de la puissance maritale dans le droit romain et dans le droit français ; — M. Faure, les pactes sur successions futures. Je ne parle pas d'un dernier travail pour lequel j'aurais à mentionner un échec.

Les auteurs de ces thèses rédigées avec talent ont obtenu le grade de docteur. MM. Bonnin et Busquet ont été reçus à l'unanimité de boules blanches.

L'augmentation du nombre des étudiants n'a point altéré les traditions d'ordre et de bon esprit qui dominent dans la Faculté de droit de Poitiers. La conduite des étudiants en dehors de l'école n'a donné lieu à aucune plainte, et leur tenue aux cours a toujours été parfaite. L'assiduité, il est vrai, eût pu être plus exemplaire. Pourquoi faut-il que je dise que la responsabilité de cette absence des cours remonte quelquefois jusqu'à la famille, qui sollicite trop souvent comme une faveur, l'autorisation de conserver auprès d'elle des jeunes gens dont les études peuvent se trouver compromises par cette situation irrégulière?

Comment pourrais-je terminer ce rapport sans adresser ma dernière parole à ces jeunes gens dont l'avenir est notre préoccupation?

Cette parole sera pour eux un encouragement au

travail. L'intérêt qui s'attache aux graves études auxquelles nous préparons ces jeunes intelligences explique la présence à nos solennités de ces magistrats haut placés, de ces administrateurs éclairés, de tant de citoyens honorables; ils viennent chercher dans les premiers succès obtenus par le travail des présages heureux, dans la persévérance des efforts une garantie pour la société, au sein de laquelle commencera bientôt la vie militante de ces jeunes gens initiés à la science du jurisconsulte, qui est à la fois une culture pour l'esprit, et pour les consciences une lumière. Qu'on ne puisse pas dire de votre jeunesse qu'elle est sans ardeur et sans force! mais qu'elle nous fasse pressentir dans un avenir prochain la virile activité du citoyen. Et lorsqu'après de sérieuses études, après avoir contracté les salutaires habitudes du travail, préparés à des luttes plus difficiles, nos élèves quitteront l'école pour prendre leur part de l'activité sociale, qu'ils portent avec confiance, au milieu du mouvement du monde, leur capacité éprouvée, leurs facultés diverses, l'émulation qui aspire au succès; que leurs efforts vers le bien, que leur ardeur pour le travail donne la mesure de ce qu'ils valent, ils trouveront dans la société une place proportionnée à leurs efforts et à leurs œuvres.

Alors, quand ils auront obtenu dans les carrières ouvertes à leur activité la satisfaction de leurs espérances, qu'ils se rappellent cette école où fut préparée, par l'observation du devoir, une honorable existence; qu'ils se rappellent aussi le nom des maîtres, guides de leurs premiers travaux, qui étendirent sur leur

jeunesse une sollicitude affectueuse ; que leur reconnaissance, comme cette fleur immortelle qui ne se flétrit pas sur les tombeaux, se maintienne, malgré le temps et la séparation, vive et durable; et qu'elle garde un souvenir pieux aux maîtres qui ne seront plus.

FACULTÉ DES SCIENCES.

RAPPORT

De M. CHENOU, doyen.

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

Chaque année, nous ajoutons une nouvelle page à notre statistique scientifique des travaux des auditeurs et des maîtres. On peut y suivre la marche lente, mais féconde, des efforts tentés pour l'amélioration des arts et de l'industrie, pour le perfectionnement aussi des méthodes théoriques dont le génie de l'homme a pris possession. Elles ont eu, cette fois, leur traduction la plus éclatante et leur plus haute signification dans les merveilles que chacun de nous a pu admirer à la grande Exposition universelle de Paris, *universelle*, en effet, par ses produits, par le nombre et par la variété des producteurs. Là, les sciences, comme les lettres, ont fait des avances charmantes, non plus seulement aux Parisiens, mais aux habitants du monde entier. Là est rendue sensible la solution des plus rudes problèmes proposés aux travailleurs de siècle en siècle. C'est réellement l'histoire de l'esprit humain qui se déroule

à nos yeux éblouis, car tout se tient dans le libre et vaste domaine de la pensée.

Il est manifeste, d'ailleurs, que l'œil de l'ignorance n'a rien à découvrir dans ces trésors, et que la loupe seule de l'intelligence et du travail peut en pénétrer la profondeur.

Sans parler de ces conférences destinées particulièrement aux instituteurs de France, et où, en pleine Sorbonne, devant le Ministre lui-même, devenu simple auditeur, une femme (1) tenait sous le charme de sa parole facile et élevée la foule attentive, venue de toutes parts pour l'écouter, ne peut-on pas affirmer que le vif empressement avec lequel on a recherché les conférences improvisées dans cette sorte de *forum* de l'Europe et de l'Amérique témoigne du besoin de la culture de l'esprit, seule garantie d'ordre et de bien-être de toutes les classes de la société moderne? On vous a souvent dit, jeunes gens, que vous en étiez et l'espoir et l'élite : c'est par vos talents, par vos vertus que vous en porterez la marque distinctive.

L'enseignement français continue à soutenir la lutte incessante de l'esprit contre la matière. Ses triomphes pacifiques sont l'indice d'une civilisation avancée, mais toujours perfectible. Nos palmes scolaires ou académiques ont leur réel et modeste éclat à côté des récompenses internationales qui devraient être l'emblème de la paix parmi les peuples.

(1) Mme Pape-Carpantier.

ENSEIGNEMENT.

Nos cours, faits avec l'exactitude qu'assure le sentiment du devoir, dépendent, je l'ai dit plusieurs fois, quant au nombre des auditeurs, de la périodicité des saisons : nombreux en hiver, ils se dérobent en été aux douces séductions de la science. Personne n'est plus libre que nos auditeurs *obligés*, obligés seulement à l'inscription officielle.

Les programmes, vous le savez, Messieurs, arrêtés en Faculté et soumis à l'autorité supérieure, n'enchaînent ni la pensée ni les allures particulières du professeur devant son public.

COURS DE MATHÉMATIQUES PURES ET APPLIQUÉES.

Ici, la préparation à la licence est le but principal de ce cours, réservé dès lors à un petit nombre de francs amis de la science pure.

J'ajoute, ou plutôt je répète que les mathématiques sont la base des études et des applications scientifiques, j'allais dire littéraires... Car qui ne sait que de grands écrivains, des philosophes faisant école, étaient des mathématiciens profonds, et qu'ils ont exercé une puissante influence sur le développement de la liberté, soumise, comme toutes les recherches de la vérité, à des fluctuations continuelles. Leur action salutaire a répandu le goût désintéressé de ces études générales, luxe d'un grand peuple : il est un peu partout maintenant, *infusa per artus*.....

La *mécanique*, c'était son tour, a été enseignée avec le soin qu'elle comporte.

Depuis les premiers principes posés par Archimède, la science a marché grandement. Il y a, pour ainsi dire, une mécanique *théorique* nouvelle et une mécanique *appliquée* toute moderne dont vous avez pu voir les *spécimens* ingénieux ou grandioses à l'Exposition.

Chaque nation a apporté dans notre capitale agrandie les plus belles pièces de son écrin artistique et industriel.—Les instruments de précision, à côté des chefs-d'œuvre non signés de l'art antique, trahissent les secrets de la géométrie et de la mécanique la plus avancée.

Notre cours fait connaître les principes qui président à toutes ces constructions variées et variables sans cesse par le goût, par les exigences, les habitudes, les mœurs mêmes des différents pays.

Les jeunes gens qui le suivent comprennent évidemment mieux les avantages et la portée des grandes inventions ou des plus simples appareils qu'ils rencontrent.

COURS DE PHYSIQUE.

Là encore, les progrès de la science sont signalés avec une scrupuleuse et savante attention par le professeur. Il n'y a de constant dans son cours que le cadre de ses leçons. Mais les détails, la tendance dépendent nécessairement des découvertes de chaque jour. On en raconte les diverses phases ; on en provoque souvent ainsi de plus importantes, ou au moins d'heureuses imitations.

Car, à côté des hommes qui naissent artistes, poëtes, mécaniciens, il y a, et c'est le plus grand nombre, il y a les simples travailleurs qui puisent désormais, dans les cours rendus populaires, les matériaux nécessaires à la confection d'un instrument utile, tandis qu'il faut presque du génie pour ériger un monument *enregistreur*, comme celui du P. Secchi, qu'on a pu étudier à l'Exposition universelle.

Le baromètre, cet oracle du temps pour les gens du monde, est un des outils de la météorologie. *Quel temps aurons-nous?* se demandent surtout les agriculteurs et les marins; question complexe, qui n'est au fond qu'un problème de physique, et c'est ce problème si intéressant que le P. Secchi a voulu attaquer mécaniquement sur une grande échelle, au moyen de son *météorographe.* Quel curieux logogriphe pour les personnes étrangères aux sciences et ne sachant pas mesurer le travail immense qui s'accomplit dans l'atmosphère, travail dont le but et l'effet doivent être la conservation de la vie universelle!

Quelle patience, quels calculs, quelle sagacité pour découvrir la loi d'un phénomène! On croit la tenir, mais

Quo teneas vultus mutantem Protea nodo?

Je ne finirais pas si je voulais seulement énumérer toutes les applications des sciences physiques et mécaniques qui ont figuré à cet incomparable musée, clos peut-être pour toujours. Nous renvoyons les personnes avides de connaître les œuvres de l'esprit aux rapports sur les progrès des lettres et des sciences publiés sous

les auspices du ministère de l'instruction publique : ils sont rédigés par les maîtres de la science.

Dans le premier semestre, le professeur a traité de la physique générale, de la gravitation dont la loi, quant à son premier énoncé, donne lieu, en ce moment, à un débat célèbre, au sein même de l'Institut.

J'ajoute : *Et adhuc sub judice lis est.*

Puis l'*hydrostatique*, les actions *moléculaires* et l'*acoustique*, les nouveaux phénomènes de *dialyse* et de *dissociation*, et les théories récemment émises par le professeur *Helmholtz*, ont terminé cette première série de leçons.

Dans le deuxième semestre, l'optique élémentaire et l'optique supérieure ont amené le rapprochement entre la chaleur rayonnante et la lumière ; les principales applications à l'industrie et aux arts n'ont pas été négligées.

COURS DE CHIMIE.

C'est surtout à initier les auditeurs aux arts chimiques que le professeur consacre ses efforts. Il ne s'agit pas, non plus, d'une suite de leçons toujours les mêmes, et reproduisant les mêmes expériences, les mêmes démonstrations. En chimie, les progrès sont de toutes les heures, pour ainsi dire. Les auditeurs les plus studieux ont quelque peine à se tenir au courant des découvertes et des applications modernes mises en lumière dans chaque séance. Il faut une instruction assez avancée pour reconnaître et classer les produits de laboratoire ou de la nature, qui est le plus grand

des laboratoires. Que de splendides, que d'immenses échantillons encore, à l'Exposition universelle !

Cette année, la deuxième du cours, notre collègue a traité de la *chimie inorganique* pendant le premier semestre, et de la *chimie organique* pendant le second. Sans entrer dans les détails du programme, nous répéterons que M. Saint-Evre a exposé, avec beaucoup de soin, les procédés d'analyse applicables à la recherche des substances *toxiques, métaux* ou *alcalis organiques*, ainsi que les propriétés spéciales, sur lesquelles sont fondées les applications incessantes à l'industrie, aux arts, à la thérapeutique.

COURS D'HISTOIRE NATURELLE.

Des cartes géologiques, habilement dressées, ajoutent un secours de plus à l'étude de l'histoire naturelle ; nous en avons un bel exemplaire par la carte de notre Poitou. L'histoire naturelle aussi figurait magnifiquement à l'Exposition universelle, où toutes les richesses du monde *terrestre*, *aérien* et *maritime* étaient accumulées comme par enchantement. C'est que l'attrait qui nous porte à connaître la nature et la vérité est irrésistible.

Le semestre d'hiver a été consacré à la deuxième partie du cours de géologie, c'est-à-dire à la description des terrains. Le professeur a débuté par l'étude des *roches* qui composent l'écorce solide du globe et de leurs minéraux constituants. Il a ensuite décrit successivement les terrains sédimentaires, en commençant par les plus anciens, et en a fait connaître la compo-

sition minéralogique, les matériaux utiles, les principaux gisements, la distribution géographique, les *fossiles* caractéristiques, en insistant sur la distribution des terres et des mers, ainsi que sur les changements survenus à la surface du globe à chaque époque.

Le semestre d'été a été consacré à l'anatomie et à la physiologie végétales. Le professeur a décrit les organes essentiels des plantes, en a fait connaître les fonctions, et a signalé, quand l'occasion s'en présentait, les applications de la botanique à l'agriculture et au jardinage, dont il a expliqué les principales opérations. Comme complément du cours, nous insistons sur la nécessité des excursions *géologiques*, *botaniques*, et de l'étude des végétaux au jardin même des plantes, qui est appelé à rendre tant de services aux étudiants en médecine, à nos auditeurs et au public.

CONFÉRENCES INTÉRIEURES ET FACULTATIVES.

Trois jeunes maîtres du Lycée de Poitiers et un quatrième en congé dans notre ville ont suivi ces conférences, dont nous avons rendu compte dans un rapport spécial. Ils ont besoin d'une seconde année d'études pour se familiariser plus efficacement avec la théorie et la pratique des questions du difficile programme de la *Licence*. Ceux-là surtout qui suivent nos conférences, ceux qui en ont besoin, peuvent dire leur incontestable utilité.

Il est malaisé de parvenir par des efforts solitaires aux grades que réclame l'Université ou la grande industrie, à moins d'avoir du génie, car le génie d'un

Pascal, par exemple, à lui seul est capable de tout ; il sait se passer de cours et de conférences. On croit trop souvent avoir l'esprit scientifique, mais, comme en amitié,

Rien n'est plus commun que le nom,
Rien n'est plus rare que la chose.

CONFÉRENCES EXTÉRIEURES.—TRAVAUX PERSONNELS.

Ces conférences extérieures, pour l'année 1866-67, ont été jugées par un nombreux auditoire. Elles sont publiées, grâce à l'heureuse initiative du Recteur de l'Académie, qui a voulu fixer désormais et livrer aux méditations du lecteur studieux et éclairé les sujets d'entretien que la parole fugitive aurait emportés vers l'oubli. Je n'en produirai donc que le titre.

A Angoulême :

La constitution physique du soleil, par M. Trouessart.

Des phénomènes glaciaires, par M. Th. Contejean.

De l'encre et du papier, par M. Gillot Saint-Evre.

A Niort :

Essai sur la vie et la philosophie de Képler, par M. Trouessart.

Premiers habitants de l'Europe, par M. Th. Contejean.

L'accueil fait aux auteurs de ces conférences montre, une fois de plus, combien nos populations sont avides des œuvres de l'esprit et des grandes découvertes ; et quel enthousiasme, toujours nouveau, causent le nom et les travaux des hommes illustres présentés à tous

comme modèles impérissables du goût littéraire et artistique.

Chaque année, en dehors des occupations officielles et des conférences, les professeurs de facultés adressent aux sociétés savantes des mémoires, des *travaux personnels*. Ainsi, M. Contejean, outre les publications que nous venons de mentionner avec celles de ses collègues, a sous presse : *La Lune rousse au pays de Montbéliard*.

COLLECTIONS.—BIBLIOTHÈQUE.

Pour le cabinet d'histoire naturelle, nos collections se sont enrichies :

1° De nouveaux modèles grossis de fleurs et d'organes végétaux du docteur Auzoux;

2° De fossiles du TRIAS et du terrain *permien*, achetés à M. Krantz;

3° D'une belle série d'oiseaux comblant des lacunes importantes;

4° De fossiles *jurassiques* du Poitou donnés par MM. Edm. Mauflastre et de Longuemar;

5° Enfin d'une magnifique et nombreuse collection de *roches*, envoyée par le muséum d'histoire naturelle de Paris et préparée par les soins de M. Daubrée, de l'Institut, qui dirige si habilement cette partie du plus riche musée du monde.

L'accroissement de pièces d'histoire naturelle nous fait insister sur la nécessité, non pas d'une plus grande galerie, mais d'armoires plus nombreuses qui puissent contenir, sans confusion et avec plus de facilité pour

leur conservation, les exemplaires des espèces de notre petit musée d'études.

L'augmentation rapide des produits de chimie ajoute un nouvel intérêt aux démonstrations et aux expériences du cours. L'Exposition a permis d'introduire dans la collection des acquisitions nouvelles et importantes.

En physique, au contraire, un grand nombre d'appareils de démonstration ou de recherches manquent totalement dans chaque branche. Les allocations annuelles, trop faibles pour le prix des instruments qui font défaut, et les dons trop rares du Ministre expliquent cet état fâcheux du cabinet, qu'il importe d'améliorer au plus tôt.

Notre bibliothèque se garnit lentement, mais un peu chaque année, au moyen d'un mince crédit que vous accorde l'administration supérieure, ou par des cadeaux volontaires.

Son Excellence vient, ces jours derniers encore, de nous faire un véritable présent d'ouvrages qui ont une valeur scientifique considérable.

EXAMENS.

DOCTORAT.

Nous n'avons pas à vous entretenir, Messieurs, comme l'an dernier, de thèses pour le doctorat, épreuve la plus élevée de toutes, exigible pour les plus hauts postes de l'instruction publique dans l'administration et dans l'enseignement supérieur. Quelquefois seule-

ment, nous avons la confidence d'essais qui peuvent y conduire. Du reste, malgré la compétence et l'autorité des Facultés de province, mieux vaut, dit-on, se présenter à Paris. L'opinion publique, le préjugé, comme on voudra, attache moins de prix aux travaux des départements qu'à ceux de la capitale. La décentralisation, en pareille matière, ne paraît pas favorable aux candidats.

LICENCE.

Les différents ordres de licence supposent des connaissances solides et élevées : ce qui explique le petit nombre de candidats qui se présentent annuellement. Les bons examens sont rares; ils sont pourtant nécessaires aux personnes qui se destinent à l'art difficile de l'enseignement scientifique. Nous ne rappellerons pas les admissions honorables prononcées depuis l'origine de la Faculté, et qui ont procuré aux vainqueurs de meilleures positions, et un avancement mérité aux candidats surtout qui ont suivi nos cours et nos conférences. Ils savent que le chef aimé de cette Académie protége les travailleurs et leur donne sans cesse des preuves effectives d'intérêt et d'encouragement.

Quant aux épreuves de cette année 1866-67, notre rapport détaillé fait connaître que sur *neuf* candidats, *trois* seulement ont réussi à conquérir, à des titres divers, le fameux diplôme; savoir :

M. *Guelpa*, maître au Lycée de Poitiers, pour les mathématiques;

M. *Le Boulleux*, de Paris, pour les sciences physiques,

et M. *Gravereau*, professeur de l'enseignement spécial au Lycée de Poitiers, pour les sciences naturelles.

BACCALAURÉAT.

Que dire de nouveau sur le baccalauréat en partie double, le *complet* et le *restreint*, et tous deux pourraient porter ce dernier nom ? Les dispositions nouvelles, les prescriptions imposées pour le plus grand avantage et pour la gloire des postulants, sont appliquées ici avec justice et mesure.

La Faculté des sciences cherche à découvrir, à faire éclater le savoir des jeunes gens, moins nombreux qu'autrefois, qui se présentent à elle. Notre devise est *fermeté paternelle*. Il faut que nos clients se dérobent d'eux-mêmes à nos leçons, à nos conseils, à notre constante affection, pour que leurs noms, au moment de la proclamation suprême, soient couverts d'un voile de silence.

Avouons-le donc franchement, nous continuons à constater, dans nos comptes rendus des sessions d'examens, comme dans nos rapports sur les concours, que le niveau des études ne s'élève guère et souvent se déprime, pour les épreuves *littéraires* surtout. Réciproquement, les sciences, au baccalauréat *ès lettres*, sont en général d'une faiblesse extrême. Les oscillations de la moyenne sont insensibles (29 admis sur 52), ainsi que le montre notre tableau statistique placé à la fin de ce rapport, où l'on compte à peine 26 candidats avec la mention *assez bien* sur 269, et un seul avec la mention *bien*. C'est un véritable plaisir pour nous de proclamer son nom : M. Chevalier, de Baugé (Maine-

et-Loire). La cause est et sera toujours la même : le manque d'ardeur au travail, un amour trop calme pour la science pure. On vise au résultat matériel, à l'utile, à la jouissance par-dessus tout; les nobles plaisirs de l'esprit semblent surannés. Ils sont rares aujourd'hui *les infortunés convives au banquet de la vie.....* Tous veulent s'asseoir à l'éternel festin du Valholl, mais sans les glorieux combats qui le précèdent.

Qu'il n'en soit pas ainsi de vous, jeunes gens ! que le feu sacré de la science, mes amis, brûle en vous, sans vous consumer toutefois ! que votre âme généreuse et honnête reste imperméable aux passions qui la troublent !

Guerre à l'ignorance, à la mollesse, guerre sans trêve ni merci.

Une école de plus, un cours, un nouveau foyer d'études, un théorème jusqu'alors ignoré, de grandes et nobles idées puisées dans un bon livre (et ils sont rares aujourd'hui, les bons livres), voilà, Messieurs, des *annexions* que tout esprit libre et fort peut se permettre sans craindre de troubler l'équilibre du monde intellectuel et moral.

Un mot encore, et j'ai fini, sur nos aspirants aux grades. Les bacheliers *restreints* étaient déjà bacheliers *ès lettres*. L'an dernier, 56 candidats inscrits avaient leur diplôme littéraire; 28 ont été reçus. Cette année, 48 sur 50 ont obtenu leur admissibilité; c'est mieux. Enfin, je signale avec la plus vive satisfaction, et comme bon exemple à suivre par leurs camarades, le succès de quelques *étudiants en droit* qui sont venus spontanément nous demander le diplôme scientifique. Honneur

à ces courageux amis des sciences ! ils ont bien raison de les regarder comme un puissant auxiliaire à leurs études de jurisprudence.

Tableau des examens pendant l'année 1866-1867.

LICENCE ÈS SCIENCES.

Session de novembre 1866.

	Examinés.	Ajournés.	Admis.
Candidats examinés pour la licence ès sciences mathématiques,	3	»	»
— ajournés,	»	3	»
— examiné pour la licence ès sciences physiques,	1	»	»
— ajourné,	»	1	»

Session de juillet 1867.

	Examinés.	Ajournés.	Admis.
Candidats examinés pour la licence ès sciences mathématiques,	2	»	»
— ajourné,	»	1	»
— admis,	»	»	1
— examinés pour la licence ès sciences physiques,	2	»	»
— ajourné,	»	1	»
— admis,	»	»	1
— examiné pour la licence ès sciences naturelles,	1	»	»
— admis,	»	»	1
Totaux,	9	6	3

BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES COMPLET.

Session de novembre 1866.

Candidats examinés,	53	»	»
— ajournés,	»	26	»
— admis,	»	»	27

Session de mai 1867.

Candidats examinés,	23	»	»
— ajournés,	»	11	»
— admis,	»	»	12

Session de juillet et août 1867.

Candidats examinés,	112	»	»
— ajournés,	»	36	»
— admis,	»	»	76
Totaux,	188	73	115

50 candidats pourvus du diplôme de bachelier ès lettres se sont présentés aux épreuves du baccalauréat ès sciences : 40 ont obtenu ce second diplôme et 10 ont été ajournés.

MENTIONS : 1° La mention *assez bien* a été accordée à 24 candidats.

2° La mention *bien* à M. Chevalier Louis-Charles, de Baugé (Maine-et-Loire).

BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES RESTREINT.

Session de novembre 1866.

Candidats examinés,	26	»	»
— ajournés,	»	15	»
— admis,	»	»	11
A reporter,	26	15	11

Report,	26	15	11

Session de mai 1867.

Candidats examinés,	19	»	»
— ajournés,	»	12	»
— admis,	»	»	7

Session d'août 1867.

Candidats examinés,	27	»	»
— ajournés,	»	15	»
— admis,	»	»	12
Totaux,	72	42	30

Mentions : La mention *assez bien* a été accordée à 2 candidats.

RÉCAPITULATION :

	CANDIDATS		
	Examinés.	Ajournés.	Admis.
Licence ès sciences,	9	6	3
Baccalauréat ès sciences complet,	188	73	115
Baccalauréat ès sciences restreint,	72	42	30
Totaux,	269	121	148



FACULTÉ DES LETTRES.

RAPPORT

De M. BERTEREAU, doyen.

Monsieur le Recteur,

Messieurs,

Je n'ai plus à m'expliquer sur la nature et la valeur des travaux de la Faculté des lettres; ils vous sont connus depuis longtemps. Les plus importantes questions qui s'y rattachent ont été dans ce conseil l'objet de vos délibérations attentives, et semblent pour le moment épuisées. Il me sera donc permis d'être bref et de me borner, cette fois, à un simple compte rendu de nos cours et des examens.

Nos programmes d'enseignement, approuvés par l'autorité supérieure, ont été scrupuleusement suivis.

Chacun de nous n'a cessé d'apporter le même zèle, le même dévoûment consciencieux dans l'accomplissement de sa tâche.

Le professeur de philosophie, M. Bertereau, avait à traiter de la morale et du droit naturel. Il en a d'abord tracé les cadres et marqué les divisions. Puis il a déterminé avec le plus grand soin les caractères de la loi morale, dont il a constaté les rapports et les différences

avec les autres lois connues. L'étude de la nature humaine qu'il avait présentée dans le cours de psychologie de l'année précédente lui a permis de démêler et d'apprécier les divers motifs de nos actes, et de remonter ainsi jusqu'à la source des principaux systèmes d'application qui en ont été proposés. Cette partie du cours était celle qui pouvait avoir le plus d'intérêt pour les auditeurs. Il s'y est longtemps arrêté, contrôlant toujours le développement de ses idées théoriques par l'examen critique des doctrines antérieures qu'il rencontrait chez les anciens et les modernes, depuis Platon et Aristote jusqu'à Bentham et à Fourier. Les principes une fois établis, il n'a eu qu'à suivre les applications qui en résultent pour la conduite de l'homme considéré soit en lui-même, soit dans la diversité des relations qu'il soutient avec la nature, avec ses semblables et avec Dieu.

Cette année, le professeur exposera l'histoire de la philosophie grecque.

M. Nicolas, chargé du cours d'histoire, avait pris pour sujet de son enseignement l'histoire du régime féodal dans les principaux États de l'Europe, et particulièrement en France.

Il a d'abord montré comment la féodalité s'est constituée, au milieu de l'anarchie du IXe siècle, en usurpant les domaines et les prérogatives de la royauté; il l'a ensuite étudiée en elle-même et dans ses rapports avec les divers éléments de la société. L'organisation toute militaire de la féodalité a pour conséquence l'état de guerre permanent ou les guerres privées : l'Église, engagée dans les liens du siècle, est longtemps im-

puissante contre le désordre; la royauté, bien que placée au sommet de la hiérarchie féodale, n'est qu'un nom; quant à la population des villes et des campagnes, elle vit et travaille pour ses maîtres, les propriétaires du sol.

Les temps de la vraie féodalité ont été courts. Dès le XI[e] siècle, les éléments qu'elle a introduits dans son sein tendent à détruire un régime qui est antipathique à leur nature : la réforme de Grégoire VII affranchit l'Église; la révolution communale émancipe les populations des villes; tandis que la royauté, ressaisissant peu à peu la puissance matérielle et morale, fonde l'unité du territoire en même temps que l'unité du gouvernement.

Malgré ses vices et ses abus, la féodalité a été un progrès sur l'état antérieur de la société; elle a arrêté les invasions des barbares et permis aux peuples déjà établis de travailler à leur organisation intérieure. Elle a été la source de vertus nouvelles : la loyauté, le sentiment de l'honneur; elle a développé l'esprit de famille et élevé le rang des femmes, en leur conférant, dans les mœurs, une douce et bienfaisante supériorité; enfin, c'est aux temps féodaux que se rattachent les premiers essais littéraires et les premières jouissances intellectuelles de l'Europe.

M. Nicolas fera cette année l'histoire du ministère de Richelieu.

Le professeur de littérature ancienne, M. Chaignet, s'est occupé des moralistes, c'est-à-dire des écrivains qui ont mis la puissance de la parole au service de la vertu. Dans la Grèce, la morale commence avec la

poésie : les poëtes furent ses premiers théologiens et longtemps ses seuls instituteurs. Après avoir rapidement examiné à ce point de vue l'*Iliade* et l'*Odyssée*, le professeur a étudié les deux poëmes d'Hésiode, qui sont le premier exemple de la poésie appliquée à l'enseignement de la sagesse ; cette tradition morale est recueillie et continuée par les poëtes lyriques Archiloque et Stésichore, et particulièrement par ceux qu'on appelle Gnomiques, Pythagore, Solon, Théognis, Phocylide. Les sophistes, en appliquant la prose à l'enseignement, augmentent les ressources et multiplient les formes de la littérature moraliste. On voit alors naître des genres qui ne périront plus ; outre la fable ésopique dont nous trouvons déjà le modèle dans Hésiode et dans Stésichore, ce sont le conte, le dialogue ou proverbe dramatique, l'épître, l'oraison funèbre, le discours parénétique, qui n'est autre chose qu'un sermon. Enfin, le professeur est arrivé à Socrate, dont on peut dire que la vie et la mort n'ont été qu'une magnifique prédication de la justice et de la vertu.

M. Chaignet continuera cette année de traiter des moralistes anciens.

La première période du XVIIe siècle, celle qui s'étend parallèlement aux règnes de Henri IV et de Louis XIII, a fait le sujet du cours de M. Monnier.

Cette période, si décisive pour notre monarchie, ne l'a pas été moins pour notre littérature. Les mêmes éléments de discorde, le même esprit d'indépendance régnaient dans l'une et dans l'autre, et l'intégrité du génie national, menacé par les réformes du siècle pré-

cédent et l'influence des littératures étrangères, n'était pas moins en danger que l'unité du corps politique et la stabilité de l'État. On sait quelle main puissante ploya sous le joug de l'autorité monarchique les restes orgueilleux de l'aristocratie politique et religieuse ; une volonté presque aussi énergique rétablit sur les imaginations l'empire de la règle et de la discipline. Malherbe s'éleva contre Ronsard, et, ruinant par une impitoyable censure ces écrits qui avaient fait le charme de la France, la ramena par l'autorité du bon sens au respect de la langue et au sentiment de la mesure. Par raideur de principe, par antipathie de génie, par crainte des retours, peut-être fut-il injuste envers une école dont il n'eût dû réprimer que les excès. Mais il restaura la langue, il raffermit le goût, il régla le ton et le mètre de la poésie lyrique, il laissa des pages achevées, et la France sut bien retrouver sous les ruines qu'il avait faites les libertés légitimes qu'il avait proscrites.

Critique moins impérieux, mais aussi scrupuleux, Balzac s'associa à la tâche de démêler les éléments de la langue, enfouie sous le poids de l'érudition et des importations étrangères. Avec la clarté, la précision et la justesse, il lui donna l'harmonie, la majesté. Grand artiste plutôt que grand écrivain, dont le mérite fut d'inspirer à la France le goût du fini et de la perfection, qu'elle allia bientôt à la force et à la grandeur véritable ; du reste, moraliste indécis, politique trop résigné, philosophe détaché, à qui l'on souhaiterait, à travers la politesse des formes et la bienséance du langage, un peu plus de cette délicatesse de sentiment qui fait

pardonner tant de défauts à son rival de renommée, l'aimable et faible Voiture.

L'œuvre de Malherbe et de Balzac, secondée par l'Académie française et par l'hôtel de Rambouillet, fut surtout une œuvre de critique et d'épuration ; l'Académie lui donne force de loi, l'hôtel de Rambouillet l'appui des salons et la sanction de la société polie. Ce n'était là, après tout, qu'une révolution aristocratique, faite, comme celle de Ronsard, en dehors et au-dessus du peuple, et en partie contre lui. Quatre créations de génie se succédant au théâtre, ce salon de la foule, la popularisèrent et la rendirent universelle.

Ce n'est pas le lieu de descendre dans le détail de ces œuvres immortelles, le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte. Mais joignez-les par la pensée au discours de la Méthode qui parut en même temps : quelle lumière sur la vie, l'âme, la conscience, les passions humaines ! quel idéal de grandeur, de pureté et d'héroïsme ! quel foyer de vertu et d'intelligence ! — Il y avait autrefois dans la Grèce un territoire d'une fertilité merveilleuse, dont la richesse était passée en proverbe. Un homme à pied l'eût parcouru en un jour ; mais il valait à lui seul les cantons les plus renommés de la Thessalie, de la Béotie et de l'Arcadie. Le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte, le discours de la Méthode forment à peine un demi-volume ; mais c'est le territoire d'entre Sicyone et Corinthe, pour lequel les Grecs eussent donné tous les trésors de la Grèce.

Le cours de cette année portera sur Montesquieu et J.-J. Rousseau.

M. Beaussire, professeur de littérature étrangère, a

étudié, en s'attachant surtout à la poésie lyrique, le mouvement littéraire de l'Allemagne depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours. Ce mouvement a commencé par un poëte enthousiaste, Klopstock ; il a été contenu dès son début par un critique à la fois hardi et judicieux, Lessing ; il a produit deux des plus grands poëtes modernes, Gœthe et Schiller, et s'est égaré un instant avec l'école romantique, non sans jeter encore un assez vif éclat, surtout quand il s'est associé, depuis 1813, aux efforts et aux aspirations du patriotisme allemand ; nous l'avons vu se terminer, il y a peu d'années, par un sceptique de génie, Henri Heine. Un mouvement semblable, auquel l'influence de la littérature allemande n'a pas été étrangère, s'est manifesté, durant la même période, dans presque tous les États de l'Europe, et il s'est arrêté partout en même temps, vers 1848. Une coïncidence aussi remarquable ne peut s'expliquer que par des causes générales. M. Beaussire les a cherchées dans les enseignements de l'histoire contemporaine, qui est entrée aujourd'hui dans le cadre de nos études classiques. La poésie a fleuri à une époque où les âmes étaient profondément remuées dans toute l'Europe, soit par les idées philosophiques ou religieuses, soit par de grands événements politiques ; elle a commencé à languir, lorsque la lassitude, l'indifférence, le souci exclusif des intérêts matériels ont succédé aux aspirations ambitieuses, aux convictions enthousiastes, à une confiance excessive, mais généreuse, dans la puissance des idées. Les nations ne sauraient donc entretenir avec trop de soin le feu sacré de la poésie : elle n'est pas seulement leur plus bril-

lante parure, elle atteste leur virilité, et son affaiblissement est presque toujours le premier symptôme de leur décadence.

M. Beaussire a cessé d'être des nôtres ; il occupe aujourd'hui la chaire de philosophie au collége Rollin. Nous ne l'avons pas vu s'éloigner sans regrets. Bien que la littérature étrangère ne fût pas sa spécialité, M. Beaussire possédait des connaissances variées et un savoir étendu qui lui avaient permis de faire honneur à ce nouvel enseignement ; mais l'étude de la philosophie était toujours l'objet de ses plus chères prédilections. Il y consacrait la plupart de ses loisirs, et l'ouvrage qu'il publiait l'année dernière a obtenu, cette année même, à l'Académie française, une médaille de 2,000 fr. C'est un succès des plus honorables que nous avions tous pressenti, et auquel nous avons applaudi de grand cœur. M. Beaussire a donc été heureux de profiter de l'occasion qui lui était offerte de rentrer dans l'enseignement auquel il appartenait par son ordre d'agrégation. Comme tant d'autres, il a préféré une chaire de collége à Paris à une chaire de Faculté en province, où il faudrait peut-être tâcher de retenir les professeurs par des avantages personnels suffisants ; mais chacun est juge de ses propres convenances, et le bien se fait également partout, quelle que soit la hiérarchie des fonctions et des grades. Notre collègue, qui a déjà fait ses preuves, ne manquera pas de se créer de nouveaux titres à l'avancement, et nous souhaitons de le voir, dans un poste plus élevé, honorer notre Faculté des lettres, dont il a été un des maîtres les plus capables et les plus dignes.

La nomination de M. Monnier comme chargé du cours de littérature française a mis fin à une vacance qu'il nous tardait de voir cesser. M. Monnier est trop bien connu à Poitiers, où il a formé de nombreuses générations d'élèves, pour que j'aie besoin de rappeler les qualités qui le distinguent; mais ni sa modestie ni les bonnes relations qui nous unissent depuis longtemps ne sauraient m'empêcher de dire que nous avons trouvé en lui un collaborateur des plus précieux et un collègue dont le commerce est aussi sûr qu'agréable.

Vous savez, Messieurs, que les professeurs de notre Faculté, jaloux de seconder les vues si libérales du Ministre de l'instruction publique, ont pris part, dès l'origine, aux conférences littéraires et scientifiques organisées au chef-lieu de la Charente. Nous y avons encore été représentés, cet hiver, par deux de nos collègues : M. Beaussire, qui a fait une leçon sur la morale indépendante, et M. Chaignet, sur Corneille et le Cid.

En même temps, la ville de Niort réclamait notre concours pour l'inauguration d'une œuvre anologue. M. Monnier s'est chargé de répondre à l'appel qui nous était adressé. Il avait choisi pour sujet la fondation de l'Académie française. Sa leçon et celle de nos collègues des diverses Facultés ont été recueillies dans un volume publié avec l'approbation et sous les auspices de M. le Recteur de l'Académie. Les personnes qui n'ont pas eu le plaisir de les entendre pourront du moins se dédommager par le plaisir de la lecture.

Il me reste à mentionner, en dehors de ces travaux, les conférences préparatoires à la licence ès lettres. Elles ont été suivies toute l'année par deux maîtres

répétiteurs du Lycée de Poitiers, dont le zèle ne s'est pas démenti un seul instant. Au milieu des occupations qui les retiennent, parfois si ingrates et si rudes, ils ont trouvé le temps d'étudier avec fruit. Nous avons été heureux de constater leurs progrès, et nous espérons qu'ils pourront assez prochainement, avec de nouveaux efforts, conquérir le titre de licencié.

Notre action ne se borne pas au chef-lieu de l'Académie; elle s'étend, par voie de correspondance, au dehors. Nous sommes toujours prêts à accueillir les communications des candidats qui nous demandent des conseils ou qui nous adressent des devoirs, que nous leur renvoyons corrigés avec le plus grand soin. Sans le secours que nous leur prêtons si volontiers, quelques-uns risqueraient de s'abandonner au découragement ou de se consumer en efforts inutiles.

EXAMENS.

Aucune thèse ne nous a été présentée pour le doctorat.

Nous avons eu à examiner 14 candidats dans les deux sessions ouvertes pour la licence, l'une au mois de novembre 1866, l'autre au mois de juillet de cette année.

5 ont été reçus, dont 2 se présentaient pour la première fois, 1 pour la deuxième, 1 pour la quatrième, 1 pour la cinquième.

Des 9 ajournés, 7 se présentaient pour la première fois, et 2 pour la deuxième.

Nous regrettons que la proportion des admis ne

soit pas plus forte ; mais notre bienveillance, si grande qu'elle soit pour les candidats dont la position commande le plus vif intérêt, ne saurait abaisser le niveau des études et des garanties qu'on doit exiger des futurs maîtres de la jeunesse.

Les cinq candidats qui ont obtenu leur diplôme sont :

MM. Pilleboue, maître répétiteur au lycée de Tours ;
Gauthier, maître répétiteur au lycée de Niort ;
Pâté, répétiteur au prytanée impérial de la Flèche ;
Mailhe, maître répétiteur au lycée de Poitiers ;
Touzard, candidat libre à Cholet.

MM. Pilleboue et Gauthier se sont particulièrement distingués par le mérite de leurs épreuves écrites et orales. Nous nous sommes fait un devoir d'appeler sur eux toute la bienveillance de M. le Recteur.

M. Pilleboue a obtenu de l'avancement dans le ressort de cette Académie, et M. Gauthier dans celle de Bordeaux.

BACCALAURÉAT.

L'année dernière avait donné, du 1er novembre 1865 au 1er novembre 1866, un total de 582 examens.

Cette année, jusqu'au 1er novembre 1867, n'en a compté que 483.

La diminution est de 99. L'année dernière, elle était de 29 sur l'exercice précédent. Elle a pris, cette fois, des proportions plus considérables, et peut-être est-il à craindre qu'elle ne continue.

La suppression de la session d'avril l'explique en partie ; mais elle tient aussi à des causes dont on ne saurait méconnaître l'influence et la portée. L'élévation du prix des frais d'étude et des droits d'examen ne permet plus qu'aux familles relativement aisées d'assurer à leurs enfants le bénéfice d'une instruction complète, et l'accès des carrières libérales, qui demandent beaucoup de temps et d'argent, se trouve par cela même réservé seulement à un petit nombre.

L'enseignement professionnel spécial, qui ouvre de nouvelles issues à l'activité de la jeunesse, est appelé, dans ces conditions, à se développer chaque jour davantage. Il est maintenant organisé, pourvu de diplômes et de certificats, qui offrent des satisfactions à l'amour-propre, en même temps que des garanties au travail et au savoir. Cette concurrence est inévitable, et nous commençons à en ressentir les effets. Il ne faut pas s'en plaindre ; mais, puisque l'instruction classique tend à devenir une sorte de privilége, souhaitons que ceux qui la reçoivent y fassent honneur par la force et la supériorité des études.

La statistique que j'ai à mettre sous vos yeux ne prouve pas que cet heureux jour soit encore arrivé.

Des 488 candidats que nous avons eu à examiner, 353 se présentaient devant nous pour la première fois, 105 pour la deuxième, 28 pour la troisième, 1 pour la quatrième et 1 pour la cinquième. Les retardataires de la sixième, de la septième et de la huitième heure ont heureusement disparu.

233 ont été jugés admissibles au grade de bachelier. 1 candidat, qui avait satisfait aux épreuves écrites,

a été empêché par maladie de subir les épreuves orales.

244 ont été ajournés.

Des 238 admissibles, 185 se présentaient pour la première fois, 41 pour la deuxième, 11 pour la troisième, et 1 pour la quatrième.

Des 244 ajournés, 167 se présentaient pour la première fois, 64 pour la deuxième, 12 pour la troisième, et 1 pour la cinquième.

Dans ce nombre, 212 ont été ajournés après les épreuves écrites, et 32 après les épreuves orales.

La moyenne générale des admissions, qui s'était élevée de 40 à 48 pour 100 l'année dernière, a été de 49 pour 100 cette année. Le progrès s'est donc maintenu, si faible qu'il soit.

17 bacheliers ès sciences sont venus nous demander le diplôme de bachelier ès lettres. Nous avons pu l'accorder à 8 d'entre eux : MM. Broussard, Cullère, de Lille de Loture, Moreau, Patas d'Illiers, Resmier, Tercinier et Thibaud.

Je m'empresse d'ajouter que 4 sur 8 ont mérité la mention *assez bien* : MM. Broussard, Cullère, de Lille de Loture et Moreau. Il y a longtemps que nous n'avions enregistré un aussi heureux résultat.

Nous avons eu le regret de ne pouvoir décerner la mention *très-bien.*

La mention *bien*, qui est encore assez rare, a été obtenue par 3 candidats : MM. Mercier, Moreau et Neumayer.

Enfin 50 candidats ont été jugés dignes de la men-

tion *assez bien*. Il n'y en avait eu que 40 l'année dernière.

Ce sont, toujours par ordre alphabétique : MM. Bertrand, de Bletterie, Bonnin, Bouzon, Broussard, bachelier ès sciences; Chauveau, Cherbonnier, Cointault, Colas des Fresnes, Cullère, bachelier ès sciences; Drouet, Druet, Duperche, Fouassier, Frechon, Gaillard, Gallais, Gallon, de Gay de Nexon, Godefroy, de Grimouard, Guérin, Guillon, Guyard, Huot, Jourdain de l'Étoile, Lagarde, Lauvernay, Leddet, de Lille de Loture, bachelier ès sciences ; Martin-Buchey, Maulmont, Méneau, Michaud, Moreau, bachelier ès sciences; Moreau, Moreau, Nassaud, Paillé, Pasty, Pernet, Petetin, Picard, Piédor, Ricochon, Roberdeau, Secouet, Souveille, de Zayas-Bazan (Fernando), de Zayas-Bazan (José).

J'ai dit que la moyenne générale des admissions a été de 49 pour 100 pour l'année entière. Elle s'est élevée à 52 pour 100, si l'on ne tient compte que de la dernière session du mois d'août. C'est un progrès que je suis heureux de constater, mais qui reste encore bien au-dessous de nos espérances et de nos souhaits. Vous en jugerez par les observations qu'il me reste à vous soumettre sur l'ensemble des épreuves.

Les épreuves écrites ne s'améliorent que lentement. Nous ne rencontrons plus de devoirs aussi complétement mauvais que par le passé; mais les bons ne sont pas moins rares, et la médiocrité du plus grand nombre n'est pas précisément de nature à contenter nos vœux.

Le discours latin est toujours la partie faible et

l'écueil redouté des candidats. Au lieu de s'inquiéter de l'ordre des idées, de s'inspirer des circonstances historiques, du caractère et des sentiments des personnages, ils ne semblent préoccupés que du soin d'éviter les grosses fautes matérielles, et développent avec une prudence excessive la matière qui leur est donnée. Le discours entre leurs mains devient un simple thème dont le latin transparent laisse un peu trop voir le français qu'il recouvre.

En revanche, le français de certaines versions se rapproche un peu trop du latin. C'est le même système ici et là; mais il ne vaut pas mieux d'un côté que de l'autre.

Des trois compositions, la dissertation française est peut-être la meilleure. Elle a sans doute arrêté quelques candidats qui n'avaient probablement pas suivi de cours de philosophie, mais elle est venue en aide à plusieurs, qu'elle a permis d'admettre par voie de compensation aux épreuves orales.

Cette dernière partie de l'examen donne lieu à peu près aux mêmes remarques que l'an passé.

L'explication et l'analyse du grec et du latin ont été en général assez satisfaisantes. Je voudrais pouvoir en dire autant du français. Mais la faiblesse des candidats sur ce point est toujours des plus fâcheuses. La plupart ne connaissent pas même le sujet des livres inscrits au programme, soit qu'ils n'aient pas le temps de lire aujourd'hui ce qu'on apprenait autrefois par cœur, soit que le goût de la littérature contemporaine leur fasse dédaigner les chefs-d'œuvre des deux siècles précédents. Quelle qu'en soit la cause, cette négli-

gence est déplorable, et je suis presque honteux d'avoir encore à la signaler.

L'ignorance de quelques candidats en géographie n'est pas moins choquante. Elle ne justifierait que trop la définition ironique du peuple français que donnait Gœthe à Napoléon. N'est-il pas triste que des élèves, après un cours complet d'études dans des établissements libres, ou dans ceux de l'État, ne sachent pas même les noms de nos départements et de leurs chefs-lieux, qu'ils pourraient demander aux petits enfants des écoles primaires?

J'en ai fini avec les critiques, que j'espère n'avoir plus à renouveler l'an prochain.

Déjà la moyenne des admissions s'est élevée. Le nombre des mentions honorables s'est accru. Il faut que cette double proportion continue de grandir, et que nous arrivions à un niveau que j'appellerai le niveau normal.

Le chiffre des admissions devrait être des trois quarts au moins, et celui des mentions honorables du tiers ou de la moitié.

Voilà le progrès que nous attendons. Il sera tout accompli le jour où les élèves qui se présenteront devant nous à l'examen auront suivi régulièrement un cours complet d'études, sans autre préoccupation que celle de s'instruire et de profiter des connaissances qu'on leur enseigne.

Ce jour-là, l'instruction secondaire aura bien mérité du pays, car elle aura formé de bons esprits et des cœurs droits, des hommes et des citoyens.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE
DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE POITIERS.

RAPPORT

De M. ORILLARD, directeur.

Monsieur le Recteur,

Messieurs,

Nos diverses Facultés vous ont fait connaître par d'éloquents interprètes le mérite des maîtres et les succès des élèves; l'importance et la variété des sujets, le talent de l'exposition, ont heureusement captivé votre attention; nous n'avons ni les mêmes droits ni les mêmes avantages, et cependant c'est avec une entière confiance que nous venons, au nom de la jeunesse de notre Ecole, faire appel à votre bienveillance.

Exposer avec méthode la disposition et les actes des organes mis au service de notre intelligence, décrire avec soin les nombreuses lésions qui peuvent troubler ou détruire la santé, dire la nature et la forme sous lesquelles peuvent être présentés les moyens de guérison, telle est la vaste carrière que nous devons chaque année parcourir, en ne négligeant aucun des progrès d'une science essentiellement liée aux perfectionnements et au bonheur de l'humanité. Une sage distri-

bution tracée par le conseil supérieur de l'instruction publique assigne à chaque professeur la mesure et la forme de l'enseignement qui lui est confié; tous nos collègues ont rempli leurs obligations avec la plus grande exactitude, et ils n'ont rien négligé pour rendre leurs leçons complètes et profitables à tous les élèves.

Des motifs de santé, heureusement passagers, ont rendu nécessaire l'intervention de MM. de Morineau et Jallet, professeurs suppléants; nous aimons à les remercier du soin qu'ils ont apporté à la part de l'enseignement qui leur a été attribuée.

Dans nos salles de clinique, toujours occupées par de nombreux malades, la science du diagnostic et l'art des opérations ont été l'objet de nombreuses démonstrations ; les chefs de service, tout en laissant une part légitime aux cas rares et à l'application des appareils les plus récents, ont surtout appelé l'attention sur le traitement de ces maladies nombreuses et communes, qui se présentent chaque jour à l'observation du médecin; rien n'est petit ou indifférent, quand il s'agit de connaître et de soulager la misère.

Divers cours théoriques ont fait connaître l'histoire des maladies et les médications qu'elles comportent, les propriétés et le mode de préparation des agents thérapeutiques ; la connaissance et la recherche des poisons, l'étude des lésions qu'ils produisent, ont été l'objet des leçons de toxicologie. L'anatomie et la physiologie ont exposé les nombreux rouages et l'admirable mécanisme de l'économie humaine. Toutes les ressources que présente notre établissement, si généreu-

sement complété par notre pouvoir municipal, ont été mises à contribution. Une nouvelle instruction va bientôt s'ouvrir pour nos élèves ; ils trouveront près d'eux, rangées dans un ordre méthodique, ces plantes qu'il fallait conquérir par de longues et pénibles recherches. Devant l'activité et le désir bien connu de notre honorable Maire, nous attendions avec confiance et nous ne rappelions pas des vœux bien souvent exprimés ; l'heureuse initiative de cet infatigable protecteur de tous les intérêts qui lui sont confiés, la puissante intervention de notre digne Préfet, viennent de rétablir ce jardin botanique si longtemps regretté, si impatiemment attendu.

Les travaux des maîtres viennent de vous être rappelés ; je dois vous entretenir un instant de nos élèves.

Leur conduite à l'école et au dehors n'a pas cessé d'être convenable. Vingt-cinq élèves en médecine, sept élèves en pharmacie ont pris leurs inscriptions ; plusieurs autres, préparant leurs examens de fin d'études, ou n'étant point encore pourvus de leurs diplômes, ont également suivi les cours.

Les élèves de deuxième et de troisième année, libres de se livrer entièrement à leurs études médicales, ont obtenu les plus heureux résultats ; quelques étudiants de première année, pourvus de leur double diplôme, ont aussi suivi les cours avec un plein succès ; d'autres de la même série, partageant leurs études entre les Facultés et l'École, ont trop souvent éprouvé un double échec.

A la fin de l'année, tous nos élèves ont été appelés à subir leur examen de fin d'année.

Dans la troisième année, MM. Bouyer et Joubert, tous les deux internes à l'Hôtel-Dieu, ont obtenu la note *très-satisfait.* A l'École comme dans leur service hospitalier, ces deux élèves se sont constamment distingués par leur assiduité et leur travail.

Dans la deuxième année, M. Viauld, interne à l'hôpital général, a obtenu la note *très-satisfait;* son assiduité aux cours, son service dans les salles méritent une mention toute spéciale. MM. Roblin et Coutant ont obtenu la note *bien satisfait.*

Parmi les élèves de 1re année, MM. Blondeau, Clochard, Teillet, ont obtenu la note *très-bien.*

La note *bien* a été donnée à M. Ansalonie.

Deux élèves en pharmacie, MM. Ducoux et Fallelour, ont mérité la note *très-bien.*

En septembre et en octobre 1867 se sont ouvertes les deux sessions pour les examens de fin d'études et admission aux grades.

Le jury médical, sous la présidence de M. Jarjavay, professeur à la Faculté de médecine de Paris, a ouvert sa session le 26 septembre.

Cinq candidats se sont présentés pour obtenir le titre d'officier de santé. MM. Charronneau, Clemot et Dumas ont répondu d'une manière satisfaisante à toutes les questions qui leur ont été posées, et ils ont également subi avec succès leurs épreuves pratiques près du lit des malades et près des substances empruntées à la matière médicale. En leur faisant connaître le résultat favorable de leurs examens, M. le président a bien voulu leur adresser de bonnes paroles de satisfaction.

Deux autres candidats ont échoué : l'un au 1er exa-

men, l'autre au 2e. Devant des épreuves trop insuffisantes, le jury a dû prononcer un double refus.

16 élèves sages-femmes se sont également présentées; une seule n'a point été admise; toutes les autres ont obtenu le titre qu'elles sollicitaient; elles ont fait preuve de bonnes études et d'une instruction éminemment pratique. Une fois encore, le président du jury s'est plu à complimenter le professeur zélé et les élèves laborieuses.

Le jury pharmaceutique a ouvert sa session le 23 octobre, sous la présidence de M. Chatin, professeur à l'école de pharmacie de Paris.

Huit élèves s'étaient fait inscrire : 7 pour obtenir le titre de pharmacien, 1 pour passer seulement les deux premiers examens.

MM. Brin, Citron, Guinaudeau, Robert, Viauld, Durieux, ont subi avec plein succès leurs épreuves orales et pratiques; ils ont tous été admis avec notes favorables : les cinq premiers au titre de pharmacien de 2e classe; M. Durieux, à la délivrance des certificats de premier et second examen : il s'était réservé de passer plus tard et devant un autre jury son épreuve pratique. Les deux autres candidats, ayant échoué à l'une des épreuves, ont été ajournés. M. le président a bien voulu exprimer sa satisfaction sur le résultat du plus grand nombre des épreuves; c'est là un nouveau et important succès que nous aimons à rapporter à l'enseignement et au dévoûment de notre excellent professeur de pharmacie et de toxicologie.

Tels ont été, Messieurs, nos travaux pendant la dernière année scolaire; mais, tels que je viens de vous

les rappeler, ils n'ont pas été et ils ne devaient pas être l'unique but de nos efforts. Nous ne sommes pas seulement appelés à préparer les élèves aux différentes épreuves qu'ils doivent subir; la société nous impose le devoir de préparer avant tout des praticiens honnêtes et dévoués aux intérêts de l'humanité. Veuillez donc nous permettre de rappeler ici quelques conseils qui recevront de votre présence une nouvelle et plus importante sanction.

Un travail persévérant, un dévoûment absolu à la souffrance et au malheur, la recherche constante des nouvelles conquêtes de la science et des meilleures médications, telles sont les bases qui peuvent féconder les études et garantir les succès.

Ne compromettez pas votre avenir et la vie de vos semblables par une bien coupable paresse; toutes les sources d'instruction vous sont ouvertes : les bibliothèques, les hôpitaux, les cours, d'excellents traités vous invitent à faire ample moisson de ces préceptes, qui devront plus tard diriger votre vie médicale. Si vous négligez d'assurer votre marche dans la voie difficile, accidentée, souvent obscure, que vous devrez suivre, si vous n'avez pas préparé toutes les armes qui peuvent éloigner ou conjurer le danger, quels regrets, quels reproches viendront empoisonner votre existence! Dès le premier jour de l'exercice de votre profession, une situation difficile peut appeler vos méditations et réclamer l'intervention active de l'art; le danger est pressant, la douleur est insupportable. Si vous savez connaître le mal, appliquer la médication la plus efficace, vous êtes le bienfaiteur et l'ami; vous avez le bonheur

de sauver votre semblable. Si, par votre ignorance, vous n'aviez pas donné les soins convenables; si, par votre faute, vous retardiez la guérison, si même vous la rendiez impossible, les reproches ne vous seront pas épargnés, et vous trouverez dans votre conscience le juge le plus sévère.

La vie est limitée, souvent bien fragile ; la science et l'art peuvent être insuffisants; le succès ne répondra pas toujours à vos louables efforts ; vous devrez vous incliner devant des pertes inévitables ; mais alors puissiez-vous emporter cette consolation que vous n'avez, dans cette lutte inégale, rien négligé de ce que pouvaient permettre l'état actuel de la science et le dévoûment le plus absolu. Veillez sans cesse; soyez toujours prêts à combattre ; remplissez tous les devoirs de votre profession ; soyez toujours dignes envers vos confrères, dévoués, compatissants pour la souffrance, et, quand viendra pour vous l'heure du repos, soyez calmes et sans crainte : votre journée aura été bien remplie, vous aurez largement payé votre dette à l'humanité.

FACULTÉ DE DROIT.

RAPPORT

De M. THÉZARD, professeur agrégé à la Faculté de droit,

SUR LES CONCOURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1866-1867.

Monsieur le Recteur,

Messieurs,

Je viens, au nom de la Faculté de droit, vous rendre compte des concours qui ont eu lieu entre ses élèves. Il ne s'agit pas ici de constater les résultats d'épreuves obligatoires pour tous ceux qui suivent les cours de l'École, mais de rendre justice aux efforts d'une élite de volontaires.

Cinq concours différents leur sont ouverts, et presque tous, depuis longtemps, ont donné dans leurs résultats de légitimes sujets de satisfaction à la Faculté.

Cependant le concours de doctorat, le plus important de tous, avait été vainement ouvert pendant les quatre dernières années. Quel que fût l'intérêt des sujets successivement proposés, aucun travail n'avait été produit. Cette année enfin, un mémoire a été présenté, un seul, il est vrai; mais, si la Faculté n'avait

pas de comparaison à établir, elle n'était point pour cela dispensée d'examen. Elle se trouvait en présence d'une règle qu'elle a dû trop souvent appliquer cette année. Pour remporter ses distinctions, il ne suffit pas que les auteurs des travaux produits devant elle n'aient pas de concurrents d'un mérite supérieur; elle doit apprécier la valeur absolue de leur ouvrage et y conformer ses décisions. Cette juste sévérité, qui rehausse, dans tous les cas, le prix de ses suffrages, semble s'imposer plus étroitement, quand le principe d'une appréciation relative disparaît ou diminue.

Le sujet du concours de doctorat était ainsi conçu : « De la publicienne. — Rechercher si cette action est » susceptible d'application dans notre droit français. »

L'action publicienne fut une des créations savantes et fécondes du génie juridique des Romains.

La législation romaine, comme la nôtre, comme toute législation possible, pour mieux dire, reconnaissait, dans les rapports de l'homme avec les choses, un droit, la propriété, et un fait, la possession. Le fait de la possession, par cela seul qu'il est le mode d'exercice de la propriété, en est le signe naturel et en crée la présomption légale. Pourtant, il se peut que les qualités de propriétaire et de possesseur se trouvent séparées. La chose est sortie des mains de son véritable maître par violence, par fraude, ou simplement par suite d'une erreur; elle a été appréhendée par un étranger, sans titre ou avec un titre apparent, de bonne foi ou de mauvaise foi.

Survienne un débat entre le propriétaire et le possesseur : le droit doit triompher du fait; la chose doit

être remise au propriétaire qui la revendique. Mais le propriétaire a gardé le silence, ou il est lui-même impuissant à établir complétement son droit; le conflit s'élève entre des possesseurs successifs de la chose litigieuse. Quelle sera la règle de décision ? A égale position, le possesseur actuel est préféré; voilà le principe. Aucun moyen ne semble donc ouvert à celui qui a possédé antérieurement pour reprendre sa possession, sinon de prouver qu'il est propriétaire.

Mais n'y a-t-il pas cependant des possessions qui sont préférables aux autres? Puisque la possession est le signe et la présomption de la propriété, ne peut-on pas voir si cette présomption a plus ou moins de chances d'être la vérité? N'y a-t-il pas enfin des degrés intermédiaires entre la propriété absolument légitime et la possession la moins justifiée ?

Créer la théorie de la possession devait être l'œuvre de la jurisprudence des préteurs. Ces magistrats, institués pour appliquer la loi, mais qui tenaient de l'usage le pouvoir de la compléter et de la corriger par des moyens détournés, en usèrent largement dans l'intérêt de l'équité. Hardis dans leurs pensées de perfectionnement, subtils et discrets dans leurs procédés d'exécution, ils firent faire à la science du droit ses plus décisifs progrès.

La jurisprudence prétorienne, sans élever la possession à la hauteur d'un droit, lui accorda une protection plus ou moins efficace, selon les cas. Ainsi, par la procédure des interdits, le préteur faisait restituer la chose au simple possesseur qui l'avait perdue, s'il avait été dépouillé par violence, ou par des moyens clandestins,

ou par suite d'une concession précaire qu'il avait lui-même consentie. L'égalité de position ne pouvait donc plus être invoquée par le possesseur violent, clandestin ou précaire.

Un dernier progrès fut réalisé par un préteur contemporain de Cicéron ou quelque peu antérieur, Publicius.

Il parvint à faire de la possession, quand elle remplissait d'ailleurs certaines conditions, une sorte de propriété fictive, investie des mêmes priviléges que la propriété réelle, opérant avec la même force contre toute possession qui ne réunissait pas les mêmes qualités.

Suivant l'usage du droit prétorien, il modela son innovation sur une institution du droit civil.

Le type à observer fut fourni par l'usucapion. L'usucapion, c'est ce qui est devenu la prescription dans notre droit. Fondée sur des motifs d'utilité publique, destinée à empêcher les incertitudes et les procès en matière de propriété, elle avait, chez les Romains, deux fonctions principales qui, toutes deux, tendaient à transformer, avec le temps, la possession en domaine légitime, le fait en droit, la présomption et l'apparence en réalité.

Dans le cas où certaines choses, dont la propriété n'était susceptible de se transmettre, d'après le droit romain, que par l'emploi de formes sacramentelles, avaient été volontairement livrées par le propriétaire à un acquéreur, mais simplement livrées, sans l'emploi des formes légales, l'acquéreur n'obtenait pas la propriété civile ; il avait un droit imparfait, que le lan-

gage barbare des commentateurs appela plus tard *domaine bonitaire;* mais le domaine véritable, absolu, il l'obtenait seulement le jour où sa possession avait duré pendant le délai, tantôt annal, tantôt biennal de l'usucapion.—L'autre fonction de l'usucapion avait un intérêt plus pratique et moins subordonné aux règles étroites du droit civil : quand un acquéreur avait reçu la chose d'un autre que du propriétaire, mais de bonne foi et en vertu d'un juste titre d'acquisition, la possession le conduisait à la propriété par sa continuation pendant le délai légal.

Le préteur Publicius se proposa de protéger, et le propriétaire simplement bonitaire, et le possesseur qui avait acquis de bonne foi et avec juste titre une chose qui n'appartenait pas à son auteur. Supposant accomplie en leur faveur une usucapion seulement commencée, il leur permit, s'ils venaient à perdre la possession, de former une action qui prit le nom de Publicienne, pour revendiquer la chose, en quelques mains qu'elle fût ; et cette action devait réussir contre toute personne qui ne pouvait invoquer soit une propriété réelle, soit au moins une possession de même valeur.

L'action publicienne — et ce fut peut-être là sa plus grande utilité, — se prêtait, à plus forte raison, à servir les intérêts du propriétaire véritable, mais dont le droit originaire était difficile à établir. Seule, elle lui permettait de triompher contre l'usurpateur évident, contre l'envahisseur de mauvaise foi qui disait effrontément : Je possède parce que je possède.

Cet exposé peut à peine indiquer l'intérêt, d'un genre

un peu sérieux, que présente l'étude de l'action publicienne, de ses conditions d'existence, de ses effets, de son influence sur le régime de la propriété et de la possession. Il n'était pas moins intéressant de rechercher si notre droit français peut conserver une place pour l'institution de Publicius, ou si, au contraire, les actions possessoires, cette heureuse création de notre ancienne jurisprudence, ne la rendent pas superflue.

Le mémoire soumis à la Faculté dénote une suffisante connaissance des principes élémentaires du sujet ; le plan en est sagement conçu et régulièrement suivi, les solutions bien choisies, le langage coulant et généralement exact.

Mais la Faculté, pour décerner sa plus haute récompense, doit exiger davantage. Il lui faut un travail qui ait quelque chose de personnel, soit par les aperçus nouveaux qu'il indique, soit par l'étendue des recherches, soit par la coordination méthodique des divers éléments d'une théorie. Elle ne peut pas exiger l'œuvre d'un maître consommé ; mais elle peut déjà demander quelque chose de plus que le travail d'un bon élève. Désireuse néanmoins de reconnaître tout ce qu'il y a de qualités estimables dans le mémoire qui lui a été présenté, la Faculté décerne une mention honorable à son auteur, M. Edmond Dufour d'Astafort.

J'ai maintenant à vous rendre compte des concours auxquels sont appelés, dans leurs années respectives, les élèves qui suivent les cours de licence.

En troisième année, le sujet de composition pour le droit romain était ainsi conçu : *Du gage et de l'hypothèque.* On pouvait y trouver matière à d'intéressants

développements historiques sur la création progressive de ces deux moyens de crédit, et à une judicieuse exposition de principes. Deux compositions ont été remises; mais elles ne témoignaient pas assez d'une connaissance acquise du sujet pour que la Faculté pût leur attribuer des récompenses.

Le sujet de composition de droit français, pour la même année, était emprunté au droit administratif: *Des établissements publics et des établissements d'utilité publique.* Il s'agissait de comparer deux ordres de personnes morales, dont les unes, incorporées à l'administration du pays, comme les hôpitaux, les bureaux de bienfaisance, vivent de la vie de l'État, sont régies par des fonctionnaires relevant de l'autorité publique seule, et puisent dans l'impôt national la plus grande partie de leurs ressources; les autres, au contraire, comme les caisses d'épargne, trouvent leurs moyens d'existence en dehors de l'État, et empruntent plutôt leur constitution et leur gouvernement à l'initiative de l'association privée, mais cependant sont étroitement soumises à la tutelle administrative. Les ressemblances frappantes et les nombreuses différences que suppose ce rapprochement dans la nature de ces établissements formaient la partie la plus importante du sujet. Une seule composition a été présentée, travail exact, mais sec, dont l'auteur est M. Narcisse Marsault, et auquel la Faculté décerne une seconde médaille.

Si les concours dont je viens de vous entretenir, malgré les sérieux avantages attachés au succès par les règlements, n'ont pas pleinement répondu à l'attente de la Faculté, elle a vu combler et dépasser ses espé-

rances dans les concours de seconde et de première année, dont les lauréats n'ont d'autre récompense que les marques d'honneur publiquement décernées dans cette solennité.

En seconde année, les concurrents avaient à traiter : *Des causes de rescision de l'acceptation des successions.* Ce sujet permettait d'exposer de larges et rationnelles théories sur les causes générales de rescision, la violence, le dol, l'erreur, et en même temps de déployer toutes les ressources de la sagacité juridique dans l'interprétation de certains détails délicats. Les concurrents n'ont pas failli à la tâche qui s'offrait à eux.

La composition qui se place au premier rang par la conception du plan, par l'ampleur de l'exposition, par la justesse des raisonnements, par le charme d'un style solide et brillant, laissait pressentir, avant qu'il fût connu, un nom accoutumé au succès, et que vous avez déjà deviné, celui de M. Gabriel de Vareilles Sommières. La Faculté lui décerne la première médaille ; elle voit avec bonheur cet esprit si bien doué soutenir et augmenter par le travail ses persévérants succès, et elle s'applaudit d'avoir à développer pour sa part ces dons précieux qui contiennent tout un avenir.

Ce sera faire un bel éloge de la composition placée en seconde ligne, de dire qu'elle se rapproche de la première, qu'elle l'égale peut-être par l'abondance et l'exactitude, et que, sans quelques longueurs et une certaine infériorité de la forme, elle eût pu lutter pour le premier rang. L'auteur de ce travail, M. Eugène Godin, obtient la deuxième médaille.

Une première mention est décernée *ex æquo*, pour

deux compositions elles-mêmes très-rapprochées de la précédente, mais qui n'offrent pas une aussi rigoureuse précision dans les détails, à MM. Théophile Jouffelot et Camille Jouhanneaud.

Enfin, une dissertation moins complète, mais où se trouvent encore de bonnes qualités, vaut à son auteur, M. Henri Legendre, une deuxième mention.

Le concours de première année avait pour sujet : *Les plantations et constructions sur le terrain d'autrui, en droit romain et en droit français.* — Développer cette règle dominante, que la propriété du sol emporte celle de tout ce qui s'y incorpore, montrer comment deux législations différentes avaient su appliquer le principe, et néanmoins pourvoir à l'indemnité de la personne qui aurait planté ou construit sur le terrain d'autrui, le droit romain, avec le mécanisme savant et rigoureux de sa procédure, le droit français, avec les dispositions d'une équité moins formaliste, tel était le programme tracé à nos jeunes élèves. Dix-sept concurrents ont répondu à l'appel; et il faut leur rendre tout d'abord cette justice, que très-peu de compositions ont été médiocres; la plupart ont été bonnes, et quelques-unes excellentes.

Deux compositions également complètes, bien conduites et nettement rédigées, se détachent en première ligne : l'une est l'œuvre de M. Georges Bry, qui obtient la première médaille. Pour l'autre, qui n'a été rejetée à un rang inférieur que par quelques détails moins exacts ou moins précis, la seconde médaille est attribuée à M. Maxime Juzaud.

Une certaine hésitation s'est produite dans la Faculté

pour le classement des autres compositions. Cependant l'étendue des développements, la sûreté de la doctrine ont décidé, malgré quelque diffusion de la forme, l'attribution de la première mention ; et dans le pli qui devait révéler l'auteur du travail ainsi distingué, la Faculté a trouvé avec plaisir un nom cher à l'enseignement du droit et à la magistrature, celui de M. Alfred Trolley.

Deux dissertations, dont le style manque un peu de vivacité, mais où l'ensemble du sujet est complétement traité, reçoivent une deuxième mention *ex æquo*; les auteurs sont MM. Edouard Barbier et Henri Tual.

Enfin, viennent trois compositions, qui ont toutes pour défaut commun des développements en dehors du sujet, mais qui se recommandent à des titres divers. Une troisième mention est attribuée *ex æquo* : à M. Jules Demolliens, dont le travail se distingue par une originalité de bon aloi et une vive intelligence des principes; à M. Edouard Tartarin, auteur d'une composition sobre et exacte ; à M. Georges Marotte, dont le plan est moins net, mais qui se rachète par une certaine abondance.

Après avoir ainsi épuisé les récompenses dont elle dispose, la Faculté regrette encore de ne pouvoir couronner plusieurs autres compositions, qui auraient certainement été distinguées dans un concours moins remarquable ou moins nombreux.

Nous trouvons donc encore des sujets de fierté et d'espérance dans les résultats de ces concours, surtout quand nous voyons les plus brillants partagés entre les deux années qui restent sur les bancs de notre École ;

nous pouvons offrir ces jeunes gens pour modèles à ceux qui les suivent; et dans ces traditions d'un labeur généreux, nous n'avons pas seulement le droit d'applaudir les premiers et doux succès de la jeunesse, nous pouvons y voir aussi les promesses de l'avenir. La science que nous leur enseignons, la science sociale par excellence, est faite pour former des hommes ; c'est à la justice, à l'inébranlable autorité des lois, que nous dévouons toutes ces jeunes intelligences. Et si on a quelquefois adressé à l'enseignement des Facultés l'injuste reproche d'être une pure théorie, il peut du moins en retirer ce témoignage, qu'il prépare la pratique sans se laisser arrêter ni fléchir par les difficultés qu'elle comporte parfois, et que, sans perdre de vue la nature humaine, il élève les âmes dans la région supérieure des principes.

Le fruit des études comme des concours de l'École, ce sera, pour nos élèves, de ne jamais oublier, parmi les nécessités où les conduira la vie, cette pure lumière des principes théoriques qui forment la science et le droit, de même qu'ils se rappelleront toujours, au milieu des préoccupations d'une position à conquérir, les succès sans mélange de ces premières luttes, où le triomphe a été dû aux seuls efforts de l'intelligence et du travail.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE
DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE POITIERS.

RAPPORT

De M. ORILLARD, directeur,

SUR LES CONCOURS POUR LES PRIX ET MÉDAILLES.

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

Nos élèves ont aussi, à la fin de l'année scolaire, leurs examens et leurs concours; ils doivent à la bienveillance du Conseil général les prix que nous devons proclamer et le salutaire encouragement que donnent vos suffrages. Tout à l'heure, on vous entretenait d'un autre concours, et l'on trouvait dans cette assemblée une heureuse communauté de sentiments et d'études analogues ; notre science est ici étrangère, elle ne pourrait se produire sans éveiller de fâcheuses appréhensions; nous saurons nous renfermer dans une très-prudente réserve; nous vous ferons connaître les noms et le mérite de nos lauréats; nous éviterons avec le plus grand soin les notions et les expressions trop spéciales.

Trois séries d'élèves ont concouru, et nous devons successivement vous faire connaître les résultats.

ÉLÈVES DE TROISIÈME ANNÉE.

Deux compositions remarquables ont mérité l'approbation du jury : les deux concurrents ont prouvé qu'ils avaient apporté le même soin à leurs études théoriques et à l'observation clinique ; nous sommes heureux de pouvoir accorder une récompense à deux compositions dans lesquelles le sujet proposé a été parfaitement traité.

La première médaille est accordée à M. Bouyer, élève interne à l'Hôtel-Dieu.

La seconde médaille est donnée à M. Joubert, également élève interne à l'Hôtel-Dieu.

ÉLÈVES DE DEUXIÈME ANNÉE.

Décrire sommairement le globe de l'œil, présenter l'histoire de l'opacité du cristallin et le traitement de cette maladie, telle était la question proposée aux élèves de deuxième année. Le sujet était vaste, il a été bien compris ; trois élèves ont mérité de vous être signalés.

La première médaille est accordée à M. Viauld, interne à l'hôpital général. Cet élève, recommandable par son assiduité au travail, marche sur les traces de son frère, qui, à notre dernière session, vient d'obtenir, avec d'excellentes notes, le titre de pharmacien.

La seconde médaille est donnée à M. Roblin. Cet élève s'est aussi constamment distingué par sa bonne conduite et la persévérance de son travail.

Une mention honorable est accordée à M. Coutant.

ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE.

Faire connaître l'anatomie de l'épaule et indiquer les diverses luxations, parler de l'oxygène et de ses propriétés, c'étaient les points sur lesquels les élèves de première année étaient appelés à donner la mesure de leurs connaissances. Deux compositions ont été bien exécutées, et leurs auteurs obtiennent une récompense.

La première médaille est accordée à M. Blondeau ;

La deuxième médaille, à M. Ansalonie.

ÉLÈVES EN PHARMACIE.

Deux élèves seulement appartenaient à la première année; une indisposition n'ayant pas permis à l'un d'eux de tenir sa plume, le concours a été impossible; toutefois nous devons signaler ici le zèle et l'excellente conduite de MM. Fallelour et Ducoux.

Nous avons signalé les noms des heureux vainqueurs; qu'ils n'oublient pas qu'un premier succès oblige; quant à ceux dont le nom n'a point été prononcé, ils peuvent obtenir une éclatante revanche, et s'ils savent travailler avec persévérance, ils trouveront en eux-mêmes la meilleure récompense : la satisfaction de l'accomplissement du devoir.

Poitiers — Typ. de A. Dupré.